



Intersyndicale PMI Ville de Paris CGT-CFDT-UCP-FSU-FO

LETTRE OUVERTE DU 22 SEPTEMBRE 2022

à **Madame Anne Sourys**, Conseillère de Paris, en charge de la Santé Publique, directrice de la Santé Publique et des relations avec l'APHP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions et de la réduction des risques.

Et à **Madame Eve Plenel**, Directrice de la Direction de la Santé Publique

L'Intersyndicale a été reçue une première fois le 29 mars 2022, à quelques jours de la création de la Direction de la Santé Publique, et les professionnels présents ont largement évoqué la situation catastrophique des puéricultrices de PMI (de secteur et de centres). Nous avons également été reçus le 26 juillet 2022 par Monsieur François Monteagle suite à l'alerte de l'Intersyndicale à Monsieur Antoine Guillou du 08 juillet 2022 concernant l'ordre donné aux puéricultrices de secteurs du Territoire 3, en sous-effectifs, de prendre en charge les Informations préoccupantes du Territoire 9.

On nous demandait un peu de patience et on nous promettait de se revoir à la rentrée scolaire 2022 pour refaire le point. Depuis, si des organisations syndicales ont souhaité se retirer (CFTC-UNSA en juin), l'intersyndicale CGT-CFDT-UCP-FSU-FO s'est renforcée dans sa détermination et dans le regroupement d'autres corps de métiers : psychomotriciens, psychologues, auxiliaires de puériculture. Nous sollicitons une audience pour évoquer les sujets du service en général et des catégories professionnelles en particulier.

1. LES REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES DE L'INTERSYNDICALE :

Les Infirmières puéricultrices responsables de centre : quelle perspective pour l'octroi de la prime d'encadrement de la Petite Enfance (décret 92-4 du 2 janvier 1992 ?).

Les psychologues : quelle date pour un prochain concours sur titre ? L'expérimentation du T3 (participation des psychologues aux traitements des Informations préoccupantes) a-t-elle vocation à être élargie, à effectif constant ?

Les psychomotricien.ne.s : quelle date pour un prochain concours sur titre ? Quelle date pour pérenniser le poste de CDD ?

Les Infirmières puéricultrices de secteur : quelle date pour le travail sur les fiches de postes ? Quelle date pour l'arrêt des mutualisations entre territoires, et la mise en place d'un véritable projet de service lié à la prévention. Quel bilan à la promesse du 28 juillet 2022 que les postes vacants des puéricultrices seraient pourvus en janvier 2023 ?

2. LES REVENDICATIONS GÉNÉRALES DE L'INTERSYNDICALE :

- Le rapport des 1000 jours, remis au gouvernement en septembre 2020, a recommandé une augmentation des moyens en PMI pour le travail de prévention, le dépistage des dysfonctionnements parentaux pouvant entraîner négligence ou maltraitance, le renforcement des visites post natales, le renforcement des liens entre la PMI et les maternités. Est-ce dans le programme de la Ville de Paris ? L'Intersyndicale souhaite la communication



Intersyndicale PMI Ville de Paris CGT-CFDT-UCP-FSU-FO

de l'étude sur la PMI à Paris faite sous la direction du Docteur Frédéric Dugué et demande quelles actions vont être mis en place pour le travail de liaison avec les maternités quand arrivera la dématérialisation des certificats de naissance.

- Un contrat de service entre la DFPE et la DSP établi pour soit-disant « garantir » 80% du temps des psychologues et des psychomotriciens dans les établissements d'Accueil de la Petite Enfance et déjà mis à mal: quelles actions ?
- Une exclusivité : quelle assurance pour que l'accueil des stagiaires Infirmières soit réservé à celles en formation de la spécialité puéricultrice.
- Où en est-on du recrutement de la cadre puéricultrice en central ?
- Octroi de la sujétion pour relation avec un public en situation de grande précarité, NBI pour quartiers sensibles : les informations ne sont pas connues de tous les professionnel.le.s de tous les territoires.
- Quelle reconnaissance salariales et avancement dans les déroulés de carrière (passage en hors-classe) ? Quelles dates pour les promotions au choix et quelles modalités? Quelles dates pour la création du hors-classe pour les cadres supérieurs ? Nous avons entendu le 28 juillet que les agents qui auront été sollicités pour des missions au-delà de leur secteur géographique pourront bénéficier de la prime exceptionnelle de fin d'année : quelle décision ?
- Les professionnels de PMI, dont les bureaux et les centres sont éloignés des restaurants administratifs, demandent l'attribution de tickets restaurant.
- Remboursement intégral du pass navigo pour les professionnels exerçant une fonction itinérante

L'INTERSYNDICALE RAPPELE CI-DESSOUS LES QUESTIONS ADRESSÉES À MME EVE PLENEL LE 29 MARS 2022 ET DEMANDE UNE NOUVELLE AUDIENCE EN PRESENCE DE ANNE SOURYS

Eve Plenel, directrice de la Direction de la Santé Publique recevait le 29 mars 2022 les **Infirmières puéricultrices** de PMI (de secteur et de centres) et l'Intersyndicale sur les questions suivantes :

- Quel projet pour la PMI ?
- Quelle harmonisation sur les territoires ?
- Quelles solutions pour circonscrire l'inflation des I.P. ?
- Quelles reconnaissances salariales ?
- Quelle communication sur les postes à pourvoir, les recrutements et les avancements dans les déroulés de carrière ?
- Quel plan de formation spécifique ?
- Quelles sujétions liées au temps de travail (jeune enfant, précarité du public..) ?
- Quelles primes pour les responsables de centres ?
- Quelle projection sur les postes à pourvoir ?
- Quelle attractivité ?